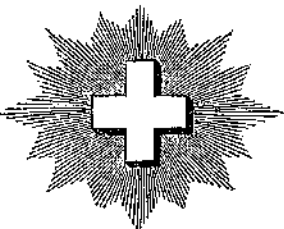


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} avril 1931

Demande déposée: 18 décembre 1929, 18 h. — Brevet enregistré: 31 janvier 1931.

BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH Co. S. A., Tavannes (Suisse).

Remontoir avec coussinet en métal dur pour la tige de remontoir.

Dans les montres habituelles, la tige de remontoir, au-dessus du pignon de remontoir, tourne et coulisse dans une partie de la cage de relativement faible longueur, surtout dans les petites pièces comme les montres-bracelets. Comme la cage est en laiton ou en nickel et la tige en acier, il se produit en ce point une usure assez rapide qui finit par rendre le remontoir inutilisable. Les poussières et saletés de toutes sortes qui s'introduisent par le trou fait à la boîte pour la tige ne sont pas étrangères à cette usure.

Pour remédier à cet inconvénient, on a déjà proposé de placer, à cet endroit, dans la platine, un canon en métal dur; mais dans les solutions proposées jusqu'à maintenant, ce canon est fixé au bâti par un dispositif de fixation spécial, comprenant en général une bride se fixant à la platine et qui s'engage dans une entaille du canon ou qui repose sur une saillie de celui-ci. Ce dispositif de fixation est relativement encombrant, et d'un montage plutôt compliqué et insuffisant.

L'objet de la présente invention est un remontoir avec coussinet en métal dur pour la tige de remontoir, dans lequel le coussinet est ajusté dans un logement de la platine de forme correspondant exactement à celle d'une partie du coussinet qu'il reçoit pour bien orienter le coussinet, et celui-ci présente en outre, une oreille, venue d'une pièce avec le reste du coussinet, par laquelle il est fixé par une vis à platine.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une élévation et la fig. 2 une coupe de la première forme d'exécution; la fig. 3 montre le coussinet seul;

La fig. 4 est une élévation et la fig. 5 une coupe de la deuxième forme d'exécution.

Dans la première forme d'exécution, 1 représente la platine, 2 un pont, 3 la tige de remontoir et 4 la tirette. Cette dernière est montée sur la vis de tirette 4^a et possède un plot 4^b engagé dans une rainure circulaire 3^a

de la tige. Dans un logement de la platine situé au-dessus de l'emplacement 5 du pignon de remontoir et de forme correspondant exactement à celle d'une partie d'un coussinet qu'il reçoit, est ajusté, par ladite partie, un coussinet 6 en métal dur, par exemple en acier trempé, présentant une oreille 7, venue d'une pièce avec lui et qui se fixe sur la platine par le moyen de la vis 8. De cette façon, le coussinet est bien orienté et se fixe d'une façon très solide et très rapidement au bâti. La partie inférieure du coussinet ajustée dans la platine est de section droite rectangulaire et supporte une partie 9 en forme de douille, qui traverse les deux parties 10 et 11 de la boîte de montre, en deux parties. De cette façon, on augmente encore la hauteur du coussinet, donc la surface de portée pour la tige. La plaquette 12 sert à l'étanchéité; elle pourrait encore posséder un petit canon fendu pour faciliter son maintien sur la partie 9. Au dessin, la douille est cylindrique; on pourrait aussi la faire conique, ce qui faciliterait l'ajustement de la plaquette.

La forme d'exécution des fig. 4 et 5 est semblable à la précédente avec cette différence que la partie 13 du coussinet ajustée

dans la platine est cylindrique et que c'est l'oreille 14 de ce coussinet qui est taraudée pour recevoir une vis 15 se vissant depuis la face de la platine adjacente au cadran.

REVENDICATION:

Remontoir avec coussinet en métal dur pour la tige de remontoir, caractérisé en ce que le coussinet est ajusté dans un logement de la platine de forme correspondant exactement à celle d'une partie du coussinet qu'il reçoit, pour bien orienter le coussinet, celui-ci présentant, en outre, une oreille, venue d'une pièce avec le reste du coussinet, par laquelle il est fixé, par une vis, à la platine.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Remontoir selon la revendication, caractérisé en ce que le coussinet se prolonge à sa partie supérieure par une douille traversant la boîte.
- 2 Remontoir selon la revendication, caractérisé en ce que le coussinet est en acier trempé.

TAVANNES WATCH CO. S. A.
Mandataire: A. BUGNION, Genève.

